

# COMMUNE DE VALDERIES

## PROCES-VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALDERIES (Tarn), se sont réunis à vingt heures trente à la mairie dans la salle du conseil, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 03 octobre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales.

**Présents** : MM. RECOULES Vincent, DIEUZE Michel, RICCA Pierre, COQUIN Charles, CAUSSE Emilie, MASSOL, Sandrine, GUERY David, BORDES Thomas, ABADI Richard, BABEAU Stéphanie.

**Absents excusés** : GUERRA Christel (a donné pouvoir à Michel DIEUZE), AUQUE Séverine, FARENC Jean, ALVERNHE Céline, SUDRE Nathalie.

**Secrétaire de séance** : RICCA Pierre.

#### ORDRE DU JOUR

- Statuts du SIVU Voirie.
- Modifications des conventions de location des salles communales.
- Délibération de clôture du budget lotissement.
- Retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après avoir voté, les membres du conseil ont désigné à l'unanimité RICCA, Pierre comme secrétaire de cette séance.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le P.V du précédent conseil municipal daté du 10 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### NOUVEAUX STATUTS DU SIVU DU CANTON DE VALDERIES

Les statuts du SIVU Voirie de Valdériès, organisme regroupant les communes membres de Crespin, Saint Jean de Marcel et Valdériès, n'avaient pas été revus depuis l'arrêté de 2002 et il convenait de les remettre à jour dans leur ensemble. A l'occasion de cette révision, l'appellation de ce syndicat à vocation unique a changé. Il prend à présent la dénomination de « SIVU DU CANTON DE VALDERIES ».

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'en séance du 06 septembre 2024 à la mairie de Crespin, les membres de ce syndicat ont validé les nouveaux statuts du SIVU DU CANTON DE VALDERIES, texte devant être approuvé dans les trois mois par chaque conseil municipal concerné. Il demande aux membres du conseil municipal de Valdériès de se prononcer sur ces modifications.

Après présentation de la délibération du conseil syndical précité en date du 06 septembre 2024 et des statuts du SIVU DU CANTON DE VALDERIES, les membres du conseil municipal de Valdériès valident les nouveaux statuts précités à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **MODIFICATIONS DES CONVENTIONS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

Monsieur le Maire souhaite que des modifications soient apportées à la convention de mise à disposition des salles communales et au contrat de location de ces mêmes salles communales, tables et chaises. Domaines concernés par ces mises à jour : exposition supplémentaire permanente de tableaux dans la salle Jean Arnaud, remise obligatoire par les utilisateurs d'une attestation d'assurance dégageant la municipalité de toute responsabilité lors des locations, sécurité intérieure des locaux notamment pour l'utilisation des appareils de cuisson et de chauffe, règles de réservation et de mise à disposition des locaux, tables et chaises.

Il présente ces documents modifiés et demande aux membres du conseil de se prononcer sur leur validation.

Après examen de ces textes, les membres du conseil valident la convention de mise à disposition et le contrat de location, et ce à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **DELIBERATION DE CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT**

Etant donné que tous les terrains du lotissement ont été vendus, Monsieur le Maire indique que, dans un souci de qualité comptable, il convient de clôturer le budget lotissement. Ce budget présente un excédent de 58.384 € et après clôture cette somme va être versée au budget principal. Il demande au conseil l'autorisation de procéder à la clôture de ce budget.

Après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise la clôture du budget annexe lotissement à compter de ce jour, demande à Monsieur le Trésorier comptable de la collectivité de procéder à toutes les démarches administratives et autorise Monsieur le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **RETOUR DES COMMISSIONS - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

**Informations :** Le maire rappelle l'importance pour les élus d'informer la mairie de leur participation à des réunions de formation ou à toute démarche de recherche d'information afin de faciliter la circulation des renseignements au sein du Conseil. Monsieur Dieuze, ayant assisté à une réunion sur le rôle des secrétaires de mairie, a été invité à partager les éléments abordés, concernant l'évolution du métier de secrétaire de mairie avec la mise en place d'une secrétaire générale de mairie.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 30.

Le secrétaire de séance Pierre RICCA.

Le Maire Vincent RECOULES.